news.belgium

07 juil 2022 -14:30

Plus de la moitié des camions contrôlés en infraction lors d'un contrôle Benelux

Les services de contrôle routier des trois pays du Benelux ont effectué ensemble, mardi 5 juillet, des contrôles du transport par camions à différents endroits dans le Benelux. L'objectif de cette coopération est de partager les connaissances et les bonnes pratiques entre les services d'inspection afin d'obtenir une plus grande uniformité des pratiques d'inspection entre les pays.

Les inspecteurs du SPF Mobilité et Transports en Belgique, de l'Inspection de l'Environnement et des Transports (ILT) aux Pays-Bas et de l'Administration des Douanes et Accises au Luxembourg ont effectué des contrôles sur des camions en Belgique (E34 à Vosselaar et E411 à Wanlin), aux Pays-Bas (Venlo) et au Grand-Duché de Luxembourg (Dudelange). Aux points de contrôle (Vosselaar et Venlo), des collègues inspecteurs d'autres pays du Benelux étaient présents. Aux Pays-Bas, il y a eu une coopération avec la police 'Landelijk Eenheid' et le 'Rijksdienst voor het Wegverkeer' (RDW).

Au cours des inspections, les camions ont notamment été contrôlés quant à l'utilisation correcte du tachygraphe, au respect des périodes de conduite et de repos et aux réglementations techniques (arrimage du chargement, ceintures de sécurité, documents de bord). Les inspecteurs ont contrôlé un total de 80 camions au Benelux : 26 en Belgique, 12 aux Pays-Bas, et 42 au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 44 étaient en infraction (12 en Belgique, 5 aux Pays-Bas et 27 au Luxembourg). Au total 69 infractions ont été enregistrées (29 en Belgique, 13 aux Pays-Bas en 27 au Luxembourg).

Coopération et sécurité dans le Benelux

Cette inspection conjointe s'est tenue dans le cadre du Traité Benelux de Liège signé par les trois pays en octobre 2014. Ce traité vise à renforcer la coopération entre les pays du Benelux dans le domaine du contrôle et de l'application des réglementations européennes relatives au transport routier et de l'harmonisation des réglementations. Grâce à ce traité, les inspecteurs belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent efficacement effectuer des contrôles conjoints des camions et des bus dans le Benelux.

Cette coopération permet une surveillance plus uniforme du transport routier, des économies, une concurrence loyale entre les transporteurs, des conditions de travail adéquates pour les conducteurs et une meilleure sécurité routière. Les trois pays jouent ainsi un rôle de pionnier au sein de l'Union européenne.



news.belgium

SPF Mobilité et Transports City Atrium Rue du Progrès 56 1210 Bruxelles Belgique +32 2 277 31 11 http://www.mobilit.belgium.be Charlotte Van den Branden de Reeth Porte-parole +32 474 41 37 47 presse@mobilit.fgov.be

